



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE
BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE**

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en enseignement professionnel et technique (BEPT) est rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) et l'enseignement est principalement sous la responsabilité du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage. À l'automne 2013, le programme comptait 73 étudiants¹, dont 63 étaient à temps partiel.

En 2003, le programme a fait l'objet d'une refonte (CU-2003-41); dans le cadre de la formation professionnelle au niveau secondaire, le BEPT est alors devenu la seule voie d'accès au brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Bien que le BEPT soit soumis régulièrement à l'examen d'un comité d'agrément rattaché au MELS, il fait l'objet ici d'une première évaluation périodique institutionnelle.

Évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BEPT et des sept autres programmes de formation à l'enseignement offerts à l'Université Laval. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation, des membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes en enseignement lors d'une visite à l'Université les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BEPT est conditionnel à la réalisation d'un plan d'action dont des mesures devront cibler, notamment, l'approche-programme. Un plan d'action a été déposé en février 2013 et le BEPT a été agréé pour la période s'étalant du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014².

Évaluation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade, incluant les programmes donnant accès à un brevet d'enseignement et agréés par le CAPFE. L'évaluation périodique examine des dimensions du programme qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément.

Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du BEPT, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a analysé les documents en sa possession, dont le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément, le rapport du CAPFE, le plan d'action soumis au CAPFE et le dossier d'information complémentaire fourni par la direction de programme. De plus, le CIEP a tenu compte des résultats des consultations³ réalisées auprès d'étudiants et d'enseignants du BEPT pour les besoins de l'évaluation institutionnelle. Il est à noter que la participation d'experts externes n'a pas été requise puisque, dans le cadre du processus d'agrément, des spécialistes du domaine ont déjà porté un jugement sur la pertinence et la qualité du programme.

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- La compétence et la disponibilité des enseignants;
- La qualité de l'encadrement des stages;
- La concertation entre les intervenants du programme;
- La direction de programme proactive;
- Les ressources matérielles et informatiques;
- Les ressources documentaires.

1. Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

2. La direction de la FSÉ précise qu'en septembre 2014, le CAPFE rencontrera les directions des programmes de formation à l'enseignement de l'Université, notamment afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action. À la suite de ces échanges, le CAPFE pourra prolonger l'agrément des programmes jusqu'en mars 2016.

3. Sondages en ligne réalisés en octobre et novembre 2013 par le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales auprès de ces répondants : 33 étudiants (sur une possibilité de 60; taux de réponse de 55 %) et 8 enseignants (sur une possibilité de 11; taux de réponse de 73 %).

Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Selon l'analyse du CIEP, les principaux points à améliorer concernent les éléments suivants :

- Le mécanisme de reconnaissance des acquis;
- La promotion du programme;
- Le nombre de stages à réaliser;
- L'évaluation de l'enseignement;
- Le taux de diplomation;
- La conformité de la composition du comité de programme.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on revoie les mécanismes de reconnaissance des acquis afin qu'ils soient mieux adaptés aux caractéristiques et aux besoins des étudiants.
- R2 Que l'on s'assure que les étudiants soient informés, plus tôt dans le cheminement, des crédits qui leur sont reconnus.
- R3 Que l'on mette en place des stratégies de promotion du programme qui soient adaptées au profil des candidats potentiels.
- R4 Que l'on diminue le nombre de stages, tout en respectant les exigences du MELS.
- R5 Que l'on améliore l'offre de cours pour tenir compte davantage des besoins particuliers des étudiants, notamment en proposant des cours à distance et en élargissant l'offre pendant la session d'été.
- R6 Que l'on s'assure que toutes les activités de formation du programme soient évaluées périodiquement.
- R7 Que l'on apporte les changements requis au programme afin de répondre davantage à la réalité des étudiants déjà en emploi et ainsi favoriser la diplomation.
- R8 Que l'on s'assure que la composition du comité de programme soit conforme au *Règlement des études*.

Suggestion

Le CIEP suggère d'examiner la possibilité de remplacer l'intitulé du cours FPT-3002 *Chef d'œuvre de fin d'études* par *Projet de fin d'études* ou *Projet intégrateur*, afin qu'il soit plus conforme à son contenu.

Baccalauréat en enseignement professionnel et technique
Plan d'action du doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Mars 2015

Introduction

À l'automne 2014, le programme de baccalauréat en enseignement professionnel et technique (BEPT) comptait 77 étudiants¹, dont 67 étaient à temps partiel. Il s'agit d'un programme de 120 crédits dont le tiers prend la forme de stages d'enseignement dans des établissements de formation professionnelle et technique associés à l'Université Laval (21 crédits) et de stages de perfectionnement disciplinaire au sein d'entreprises partenaires de l'Université Laval (de 9 à 15 crédits)².

Le processus d'évaluation périodique a permis de mettre en évidence les forces de ce programme, notamment la compétence et la disponibilité des enseignants, la qualité de l'encadrement des stages, la concertation entre les intervenants du programme, la direction de programme proactive, les ressources matérielles, informatiques et documentaires. Par ailleurs, l'évaluation périodique a aussi fait ressortir des aspects particuliers à revoir en rapport avec le contenu et l'offre de formation.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES (CIEP)

- R1** Que l'on revoie les mécanismes de reconnaissance des acquis afin qu'ils soient mieux adaptés aux caractéristiques et aux besoins des étudiants.
- R2** Que l'on assure que les étudiants soient informés, plus tôt dans le cheminement, des crédits qui leur sont reconnus.
- R3** Que l'on mette en place des stratégies de promotion du programme qui soient adaptées au profil des candidats potentiels.
- R4** Que l'on diminue le nombre des stages, tout en respectant les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- R5** Que l'on améliore l'offre de cours pour tenir compte davantage des besoins particuliers des étudiants, notamment en proposant des cours à distance et en élargissant l'offre pendant la session d'été.

1. Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

2. Dans les faits, ces stages de perfectionnement font le plus souvent l'objet d'une reconnaissance d'acquis.

- R6** Que l'on s'assure que toutes les activités de formation du programme soient évaluées périodiquement.
- R7** Que l'on apporte les changements requis au programme afin de répondre davantage à la réalité des étudiants déjà en emploi et ainsi favoriser la diplomation.
- R8** Que l'on s'assure que la composition du comité de programme soit conforme au *Règlement des études*.

Les recommandations et les actions posées

Une analyse approfondie des actions à entreprendre, en lien avec chacune des recommandations, a mené la direction de la Faculté à s'interroger sur la viabilité même du programme de baccalauréat en enseignement professionnel et technique. Il lui est en effet apparu que le programme pourrait difficilement survivre sans une restructuration en profondeur, nécessitant des investissements importants, notamment en termes de ressources humaines. Pour l'instant, les ressources professorales dédiées à ce programme se limitent à deux professeurs, dont l'un est en année d'étude et de recherche et l'autre assume la direction du programme. Un responsable de formation pratique assure l'encadrement et la coordination des stages, et une agente de gestion des études apporte son soutien à la direction de programme. À moins d'investir de nouvelles ressources professorales, ce qui n'est pas envisagé dans le plan de déploiement des effectifs du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de la Faculté des sciences de l'éducation, il s'avère impossible de mener à bien une restructuration en profondeur du programme, laquelle exigerait, notamment de la directrice actuelle du programme, un investissement beaucoup trop lourd. Par ailleurs, en dépit du nombre restreint d'étudiants inscrits dans le programme, le fait qu'ils soient pour la grande majorité à temps partiel nécessite un suivi individualisé de leur cheminement qui exige beaucoup de temps. Enfin, un examen attentif de la rentabilité du programme a permis de constater que le programme du BEPT est actuellement déficitaire sur le plan financier. Aussi, est-ce à la lumière de ces constats qu'ont été réexaminées les recommandations du CIEP.

Donc, après un examen minutieux des actions à entreprendre afin d'assurer la viabilité et la rentabilité du programme, la direction de la FSÉ, en concertation avec la direction de programme, en est arrivée à la conclusion qu'elle ne disposait pas actuellement de moyens et de ressources nécessaires pour assurer le développement et la viabilité de ce programme.

Le Conseil facultaire, à sa réunion tenue le 12 février 2015, a adopté à l'unanimité la résolution à l'effet de suspendre les admissions dans les programmes de certificat et de baccalauréat en enseignement professionnel et technique à partir de la session d'automne 2015. Les considérations suivantes justifient cette décision :

- Les effectifs étudiants stagnent depuis plusieurs années dans ces deux programmes;

- La diplomation dans des délais raisonnables demeure hautement problématique, en particulier dans le programme de baccalauréat en enseignement professionnel et technique;
- Le contexte de compressions budgétaires importantes, l'allocation de nouvelles ressources professorales ou autres dans ces programmes ne peuvent être envisagés, ni à court ni à moyen terme;
- L'aspect déficitaire de ce programme sur le plan financier.

Un plan de transition

La suspension des admissions dans le programme de baccalauréat en enseignement professionnel et technique aura un impact à court et à moyen terme sur l'offre de formation que la FSÉ s'engage à maintenir pour les étudiants en cours de cheminement. Un examen attentif des activités de formation devant être maintenues est présentement en cours et des scénarios seront proposés par un comité de transition. La décision prise sera intégrée au sein d'un plan de communication destiné aux enseignants, aux étudiants et à nos partenaires dans les milieux de pratique. Il importe que les informations transmises soient claires et qu'elles couvrent tous les angles concernant les engagements pris avec les personnes concernées.

Le maintien d'un certain nombre d'activités de formation dans le programme fera en sorte que l'impact financier de cette suspension sera ressenti progressivement au cours des prochaines années. En contrepartie, ce retrait graduel nous permettra d'investir dans des projets de formation pour lesquels nous avons les ressources nécessaires et un horizon de développement réaliste.

Conclusion

Rappelons que les programmes d'enseignement étant soumis à l'évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) du MELS, c'est la première fois que le programme du BEPT est soumis à une évaluation institutionnelle. Celle-ci a permis d'apporter sur le programme un regard complémentaire à celui du CAPFE. Toutefois, l'investissement requis pour répondre aux recommandations du CIEP a été jugé impossible par la FSÉ dans la conjoncture actuelle de compressions budgétaires. Aussi, demande-t-elle au Conseil universitaire de donner suite aux résolutions du Conseil facultaire à l'effet de suspendre les admissions dans ce programme à partir de septembre 2015.

Fernand Gervais
Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation